

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS (**absent pendant la délibération**), Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Lucie TOLMAIS (P. M. BAIL).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – PROGRAMME DU BD DE FRANCE – VALIDATION DU PROJET COMPLEMENTAIRE ET ATTRIBUTION D'UN FOND DE CONCOURS AU SDEC

DL20250310_13	Présents : 23	Pouvoirs : 4	Abstentions :	Suffrages exprimés :27	Pour : 27	Contre :
---------------	---------------	--------------	---------------	------------------------	-----------	----------

Annexe : - Fiches financières

Rapporteur : M. Chrétien – VU en C° finances du 06/03/2025

La commune a sollicité le SDEC dans le cadre d'un projet d'effacement coordonné des réseaux aériens situés Boulevard de France, les parties électricité et télécommunication étant financées par la CU et la partie éclairage public par la commune.

Le coût global de l'opération, sur les bases de l'étude définitive, s'élève à **59 929.34€TTC** : 7 812.14€TTC pour la partie éclairage public et 52 117.20€TTC pour les parties électricité et télécommunication.

Le SDEC et Orange apportent une aide qui vient en déduction du montant des travaux (environ 60% du coût TTC) :

- sur le réseau de **distribution électrique** : 60% pour la résorption des fils nus,
- sur le réseau d'éclairage : 40% (avec dépense prise en compte plafonnée à 75€/ml de voirie),
- sur le réseau télécommunication : 40%.

L'étude préliminaire fait donc apparaître les coûts d'opération suivants (cf. les fiches financières jointes) :

PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX « BD DE FRANCE - complément »				
	ELECTRICITE	ECLAIRAGE PUBLIC	TELECOMMUNICATION	TOTAL (€)
Coût opération €TTC	42 770.29	7 812.14	9 346.91	59 929.34
Coût €HT	35 641.91	6 510.12	7 789.09	49 941.12
coût subventionnable €HT	35 641.91	6 510.12	7 789.09	
Aide SDEC et autres financeurs.	21 385.15	2 604.05	3 738.76	36 158.36
+Aide au titre de la TVA	7 128.38	1 302.02		
Participation Commune		3 906.07		3 906.07
Participation CU Caen la mer	14 256.76		5 608.14	19 864.91

Dans ce cadre,

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des présents¹,

- CONFIRME que le projet exposé est conforme à l'objet de sa demande ;
- PREND ACTE que les ouvrages seront construits par le SDEC Energie, sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau ;
- S'ENGAGE à voter les crédits nécessaires en section d'investissement, par fonds de concours (le montant total du fonds de concours ne pouvant excéder 75% du coût HT de l'opération, le reliquat éventuel sera inscrit en fonctionnement) ;
- S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC Energie dès que les avis seront notifiés à la commune, étant entendu que cette contribution ne donnera pas lieu à récupération de la TVA ;
- S'ENGAGE à verser au SDEC Energie le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet, étant entendu que ce coût est basé sur 3% du coût total HT de l'opération, soit la somme de 1 498.23€ ;
- AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Note : pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier, le Maire donnera permission de voirie dans le cadre de ses pouvoirs de police.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre ci-joint signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le 17 MARS 2025
Certifié exécutoire.

¹ M. Chauvois est absent pendant la présente délibération.